



Convocation :..... 03.12.2025
Affichage :..... 03.12.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 À 18H00

N° 2025/27

Objet : Soutien à la réalisation d'une thèse de 12 mois dans le cadre du projet de recherche REMEDIA de l'École ISIS

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Bérengère BORET, Assistante administrative, Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Mme Lucile MIALHE, Directrice de l'Éducation, Conseil départemental du Tarn

Délibération 2025/ 27

Soutien à la réalisation d'une thèse de 12 mois dans le cadre du projet de recherche REMEDIA de l'École ISIS

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de l'Ambition 2 du schéma local, l'école d'ingénieur ISIS cherche à développer des projets de recherche en collaboration avec différents acteurs du territoire. Pour cela, une réponse à l'appel à projet « ANITI IA pour la santé », porté par la COMUE de Toulouse a été émise par les enseignants chercheurs d'ISIS, en collaboration avec l'Oncopole Claudius Régaud. Le projet déposé, intitulé ReMedIA a été retenu et est en partie financé par la COMUE.

Objectifs : Le projet ReMedIA est porté par l'école d'ingénieurs ISIS et l'Oncopole Claudius Régaud. L'objectif est de financer un post-doctorat de 12 mois - dont l'accueil se fera à ISIS - sur la gestion des erreurs médicamenteuses dans le milieu médical. Dans le cadre de l'AAP, le financement de la COMUE est fixé à 20 000 €. L'Oncopole est amené à financer le projet à hauteur de 25 000 €. Afin de compléter le budget, les porteurs du projet cherchent des partenaires co-financeurs.

Les erreurs médicamenteuses (EM) constituent un risque important pour la sécurité des patients. Aider les professionnels de santé à analyser ces types d'événements indésirables graves associés aux soins pour prévenir leur survenue est un enjeu important. Actuellement, chaque réunion de revue d'événements indésirables est traitée de manière isolée, sans capitalisation des expériences passées ni partage des connaissances. Ce traitement au coup par coup affecte la capitalisation de la connaissance et la mise en mémoire des actions à adopter pour la survenue d'un événement indésirable futur. Ce manque de capitalisation s'observe à travers le temps mais également d'un service à l'autre ou d'un établissement à l'autre.

Le projet ReMedIA propose ainsi un outil de recommandation utilisant l'intelligence artificielle pour accompagner les professionnels de santé à analyser et prévenir ces erreurs médicamenteuses. Grâce à une approche collaborative, les services hospitaliers pourront mutualiser leurs expériences et enrichir une base de connaissances dynamique, servant comme support pour l'aide à la décision. L'intégration des retours des utilisateurs permettra d'affiner continuellement les recommandations, réduisant ainsi le risque de récurrence des erreurs.

Le sujet découle d'un historique important sur la gestion des erreurs médicamenteuses et fait l'objet d'une collaboration entre l'école ISIS et l'Oncopole Claudius Régaud. Il a reçu un financement de la part d'ANITI d'une hauteur de 20 000€, dans le cadre de l'appel à projet d'amorçage IA pour la santé.

Le projet ReMedIA pour la santé, d'une durée d'un an, débute en janvier 2026 et se termine en janvier 2027.

Le Syndicat mixte est sollicité pour contribuer au financement de ce projet à hauteur de 5 000 € pour l'année, la thèse devra être réalisée sur site.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer à l'INU Champollion - École ISIS une participation de 5 000 € pour la réalisation d'une thèse de 12 mois dans le cadre du projet de recherche REMEDIA,
- donne pouvoir à M. le Président pour engager toutes les démarches et actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et conclure la convention correspondante,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 du Syndicat mixte, chapitre 011 compte 657381.

Fait et délibéré à Castres, le 11 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le Président,



Arnaud BOUSQUET